



**CONCOURS DE RECRUTEMENT DIRECT
DANS LE CORPS DES MAGISTRATS
DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL**

Au titre de 2021

Session des 7 et 8 septembre 2020

Deuxième épreuve commune d'admissibilité : questions appelant une réponse courte

Durée de l'épreuve : 1 heure 30

Coefficient 1

Questions :

1. L'office du juge de cassation.
2. Le délibéré.
3. L'acte administratif non réglementaire.
4. La société publique locale.

Attention :

- chaque question doit faire l'objet d'une réponse qui ne doit pas dépasser deux pages pleines ;
- commencer par la 3^{ème} page de la copie ;
- ainsi l'ensemble des réponses tiendra au maximum sur une copie et deux intercalaires.